

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.09.322

**Gare LGV - Etudes
préalables à
l'acquisition des
terrains ferroviaires
- 2 lots : appel
d'offres ouvert**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

**DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
DÉPLACEMENTS/TRANSPORTS**Rapporteur : **Monsieur CHARRIER****GARE LGV - ETUDES PREALABLES A L'ACQUISITION DES TERRAINS FERROVIAIRES -
2 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Dans la perspective de la mise en service de la Ligne à Grande vitesse (LGV SEA) entre Tours et Bordeaux, la ComAGA a engagé dès 2005 une réflexion sur le secteur de la gare urbaine actuelle afin de mettre en évidence les potentialités de ce site et de définir les grands principes d'aménagements liés aux besoins nouveaux induits par le projet LGV SEA.

Le projet a pour but la constitution d'un nouveau pôle économique à proximité immédiate de la gare, visible et identifié à l'échelle nationale, régionale et locale. Il s'étendrait sur un périmètre d'environ 12,5 hectares dont environ 7 hectares situés actuellement sur le domaine ferroviaire appartenant soit à Réseau Ferré de France (RFF), soit à la SNCF.

A la suite de cette étude urbaine, il est proposé de créer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour rendre opérationnel le projet d'aménagement et de développement du pôle « Gare LGV ».

L'article 3 II³ de la loi du 5 mars 2007 dispose qu'une ZAC peut être créée à l'initiative de la commune, d'une autre collectivité publique ou d'un EPCI ayant vocation à réaliser ou faire réaliser ladite ZAC. La ComAGA a vocation à réaliser ou faire réaliser cette ZAC conformément à la délibération n° 237 du 28 septembre 2006 définissant l'intérêt communautaire.

Afin d'accompagner la ComAGA dans son projet d'aménagement, RFF et la SNCF ont réalisé une étude sur les perspectives d'évolution du site ferroviaire d'Angoulême. Cette étude a permis de définir la mutabilité de l'ensemble de lots constitutifs de l'emprise ferroviaire du site ferroviaire d'Angoulême à partir des éléments suivants : identification des activités ferroviaires présentes sur le site, recensement du foncier ferroviaire et des installations affectées à ces activités, analyse de leurs grands principes de fonctionnement, étude des conditions du transfert de leurs installations sur un autre site, collecte d'éléments visant à préciser la mutabilité des terrains.

Aujourd'hui, afin de valider définitivement la limite de cessibilité, il convient de réaliser un programme d'études complémentaires.

Ces études sont les suivantes :

1. une étude du plan de voies et caténaires et de réorganisation des accès et circulations routières
2. une étude de faisabilité pour la reconstitution, dans le périmètre réservé, des installations de la Défense Nationale, des activités Fret et Equipement.
 - Reconstitution des halles SERNAM et Fret utilisées par l'activité Infrastructure selon les besoins exprimés par cette dernière.
 - Reconstitution des biens fret et des installations de la défense nationale (quai militaire).
3. une étude des réseaux existants et de leur report sur le nouveau périmètre ferroviaire modifié.

De plus, la ComAGA souhaite également se faire assister sur la question du foncier (site ferroviaire uniquement) dans la perspective de la cession des terrains appartenant à RFF et à la SNCF.

La procédure à mettre en œuvre pour la réalisation de cette étude, dont le coût est estimé à 100 000 € HT, sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La mission comportera deux lots :

- Lot N°1 : Réalisation d'un programme d'études en complément de l'étude de mutabilité portant sur les terrains SNCF et RFF
- Lot N°2 : Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la question du foncier (site ferroviaire uniquement).

Vu l'avis du bureau favorable du bureau communautaire du 7 septembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 10 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels de l'étude mentionnée ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appels d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des participations auprès des partenaires financiers (conseil régional, conseil général...).

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2031 - rubrique 824.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 octobre 2007	<u>Affiché le :</u> 05 octobre 2007